

Près d'une personne sur cinq toujours en risque de pauvreté malgré une légère baisse

Les derniers résultats de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie des ménages réalisée en 2024, relatifs aux revenus des ménages en 2023, dévoilent que les ménages résidents ont rencontré un peu moins de difficultés économiques et financières. Néanmoins, avec un taux de risque de pauvreté de 18.1% en 2024 (contre 18.8 % en 2023), près d'un cinquième de la population résidente du Luxembourg reste soumis au risque de pauvreté. Parmi les populations particulièrement exposées au risque de pauvreté, on retrouve toujours les enfants de moins de 18 ans.

Un enfant sur quatre exposé au risque de pauvreté

Au Luxembourg, le niveau de vie moyen s'établissait en 2024 à 4 867€/mois et par personne du ménage¹. Parmi la population résidente du Grand-Duché, environ un enfant sur quatre reste menacé par le risque de pauvreté. Ces enfants habitent dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur à 2 540 EUR/mois et par personne. Entre 2023 et 2024, cet indicateur a légèrement augmenté de 0.2 point de pourcentage pour atteindre 24.1% et se situe à un niveau particulièrement élevé pour le Luxembourg. En comparaison, le risque de pauvreté est de 9.4% pour les personnes de 65 ans ou plus.

GRAPHIQUE 1 : TAUX DE RISQUE DE PAUVRETÉ (EN %), POPULATION TOTALE ET SELON L'ÂGE, 2023-2024



Source : STATEC, enquête LU-SILC sur les revenus et les conditions de vie des ménages.

¹ Le niveau de vie d'un ménage est obtenu en divisant son revenu disponible après impôts et cotisations sociales par sa « taille » calculée en « équivalents-adulte » (d'après l'échelle OCDE modifiée). Cet ajustement permet de comparer les niveaux de vie de ménages ayant des tailles et des compositions différentes.

Les 20% des personnes les plus aisées ont un niveau de vie moyen 4.7 fois plus élevé que celui des 20% les moins aisées

Cet indicateur a cependant légèrement reculé, de 0.1 point de pourcentage par rapport à 2023, mais il continue à mettre en évidence une répartition inégalitaire des revenus entre les individus au Luxembourg. Le coefficient de Gini, qui est un autre indicateur employé pour mesurer le niveau d'inégalité au sein d'une distribution de revenus, a également légèrement diminué, passant de 30.6 % en 2023 à 30.1% en 2024.

TABLEAU 1 : RAPPORT INTER-QUINTILES S80/S20 ET COEFFICIENT DE GINI (%), 2023-2024

	2023	2024
Gini	30.6	30.1
S80/S20*	4.8	4.7

Source : STATEC, enquête LU-SILC sur les revenus et les conditions de vie des ménages.

*Note de lecture : le rapport inter-quintiles correspond au rapport entre le niveau de vie moyen des 20% des individus les plus aisés et celui des 20% les moins aisés.

Pour en savoir plus

Bureau de presse | ☎ +352 247-88455 | ✉ press@statec.etat.lu

statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par l'unité **Conditions de vie sous la direction de Guillaume Osier**.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! [Inscrivez-vous à notre newsletter](#)

